

François **MARIAUCHEAU**
Fils de Pierre et Elisabeth Groyn

Mariage des parents : contrat du 15.05.1650 devant Charles de Henault et Charles Lestoré Pierre Mariaudeau, procureur en la cour de parlement, demeurant rue Saint Jacques paroisse Saint Benoît, fils de défunt Antoine Mariaudeau, procureur au siège présidial de la ville de Poitiers, et Renée Lecaut, et Elisabeth Groyn fille mineure de Michel Groyn, notaire garde note du roi au châtelet, demeurant rue Saint Antoine paroisse Saint Gervais, et défunte Marie Janot.

Procuracion de Renée Lecaut passée le 20.04.1650 devant « Poichon » et Magnin notaires à Poitiers.

6000 livres de dot dont 3000 livres comptants.

Les futurs époux signent avec 45 témoins.

Autres actes : Contrat de mariage le 25.02.1623 *de g. G P mat.*
Michel Groyn et Marie Janot, fille de Gilles ou Guillaume Janot, notaire, et Philippe Roze.

Le 29.03.1632. Par Claude Dubois. Inventaire après décès de Marie Janot.

Philippe Roze fille de Louis, notaire rue de la Calendre (Ile de la Cité).

François **MARIAUCHEAU**
Fils de Pierre et Elisabeth Groyn

ET XLIII 252 Le 10.02.1703 Inventaire après décès devant Pierre-
Claude Richer

D'Elisabeth GROYN veuve de Pierre MARIAUCHEAU, président en la cour de
Parlement, décédée dans le cloître paroisse St Benoît.

A la requête de Pierre MARIAUCHEAU, avocat en Parlement, Germain
MARIAUCHEAU, président en ladite cour, Madeleine MARIAUCHEAU, épouse
d'Henri FILLEAU, avocat du roi au siège présidial de Poitiers, et **François**
MARIAUCHEAU d'Esgly, frère, habilités à se porter héritier chacun pour un quart.
Pas de contrat de mariage cité dans l'inventaire.

Inventaire après décès de Pierre MARIAUCHEAU le 29.12.1685.

François **MARIAUCHEAU**

Fils de Pierre et Elisabeth GROYN

ET XCV 721 Le 29.04.1686 Contrat de mariage devant Noël De Beauvais
et.....Lange (2)

Furent présents, Pierre MARIAUCHEAU, avocat au Parlement, demeurant cloître et paroisse St Benoît, fils de défunt Pierre, procureur tiers référendaire au Parlement, dame Elisabeth GROYN, et Pierre DE LA GARDETTE, aussi procureur tiers référendaire en ladite cour, demeurant rue de Béthisy, paroisse St Germain l'Auxerrois, stipulant pour Marie DE LA GARDETTE, fille de lui et défunte Jeanne BONNEVAL

Parmi les témoins :

Germain MARIAUCHEAU son frère, Henri FILLAU, conseiller du roi, avocat au siège présidial de POITIERS, et Marie-Madeleine MARIAUCHEAU son épouse, sœur, Charles SERON médecin du roi, beau-frère à cause de défunte Marie-Thérèse MARIAUCHEAU.

30 000 L de dot sur les droits successifs dont 20 000 L en denier comptants. 8000 L seront dans la communauté, le reste demeurera en propre à la future.

La future est douée de 800 L de rente.

Les deux futurs signent avec environ cinquante témoins.

Le 25.07.1686 ils sont mariés et quittance est donnée.

ET C 407 Le 06.01.1693 Contrat de mariage devant Guillaume Lévesque et Louis Remon

Furent présents messire Germain MARIAUCHEAU, procureur tiers référendaire en la Cour de Parlement, demeurant rue St Jacques, paroisse St Benoît, d'une part, et Marie-Jeanne LECHEVALIER, veuve de Mathieu-Joseph FAURE aussi procureur référendaire, demeurant rue St Jacques, paroisse St Séverin.

En la présence d'Elisabeth

GROYN sa mère, veuve de Pierre MARIAUCHEAU, procureur en la Cour, Pierre MARIAUCHEAU, avocat en la Cour, frère, et autres.

La future apportera ses biens propres qui entreront dans la communauté jusqu'à concurrence de 8000 L. Elle sera douée de 500 L de rente s'il y a des enfants, et 600 L s'il n'y en a pas.

Un inventaire des biens de la future a été fait le 20.12.1692. Tout le monde signe.